

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29/03/2016**

**- 2016 019 : DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ET AUX DIFFERENTES COMMISSIONS :**

Madame Jeannine GROSLERON donne lecture de la lettre de démission de Madame Karine ROUSSARIE au poste de conseillère municipale et aux différentes commissions.

**- 2016 020 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :**

Madame Jeannine GROSLERON présente les comptes administratifs 2015 :

**- De la commune :**

Résultat de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 918 196.19 € et le total des recettes à 1 080 719.57 €. Il se solde donc par un excédent de 162 523.38 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 148 731.46 € et le total des recettes à 119 938.14 €. Il se solde donc par un déficit de 28 793.32 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2015 cumulé est de :

162523.38 € + 50 000 € = 212 523.38 € en fonctionnement  
-28 793.32€ + 785.85€ = -28 007.47 € en investissement

Solde de clôture disponible pour l'exercice pour l'investissement : - 28 007.47 € + 10 000 € RAR = 38 007.47 €  
(part minimum à affecter à l'investissement)

Solde de clôture disponible pour le fonctionnement : 212 523.38 € - 38 007.47 € soit 174 515.91 €

**- Du budget de l'assainissement :**

Résultat de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 32 679.91 € et le total des recettes à 40 108.49 €. Il se solde donc par un excédent de 7 428.58 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 16 924.16 € et le total des recettes à 25 370.78 €. Il se solde donc par un excédent de 8 446.62 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2015 cumulé est de :

7 425.58 € + 41 028.70 € = 48 457.28€ en fonctionnement  
8 446.62 € + 16 667.12 = 25 113.74 € en investissement

Solde de clôture disponible pour l'exercice 2016 pour le fonctionnement : 48 457.28 €

Solde de clôture disponible pour l'exercice 2016 l'investissement : 25 113.74 €

**- Du budget annexe du photovoltaïque :**

Résultat de l'exercice 2015 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 63.82 € et le total des recettes à 3 987.06 €. Il se solde donc par un excédent de 3 923.24 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2015 cumulé est de:

3 923.24 + 7 537.82 = 11 461.06 € en fonctionnement

Solde de clôture disponible pour l'exercice 2016 le fonctionnement : 11 461.06 €

Madame Jeannine GROSLERON se retire de l'assemblée et est présidée par Madame Lydie ARHUR. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 de la Commune, de l'assainissement et du photovoltaïque.

**- 2016 021 : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2015 :**

Les comptes de gestion :

- commune
- assainissement
- photovoltaïque

correspondent en tous points aux comptes administratifs 2015. Ils sont approuvés à l'unanimité.

**- 2016 022 : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016 :**

Affectation de résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2015, soit 169 515.91€ en recettes d'investissement à l'article 1068.

Le solde d'investissement 2015 d'un montant de 28 007.47 € est inscrit en dépenses d'investissement à l'article 001.

L'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 43 007.47 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Taux d'imposition :

Le Conseil Municipal décide de porter les taux d'imposition aux valeurs suivantes pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 10.94% passe à 11.82 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12.68 % passe à 13.69 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 28.47 % passe à 30.75%

Ces valeurs sont en hausse de 8 % par rapport aux taux de 2015.

Inscriptions diverses :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 4 500.00 € à l'article 657362 pour financer le budget du CCAS et de faire verser cette subvention dès que nécessaire, et d'attribuer une indemnité de gardiennage à l'église à Monsieur COLAISSEAU d'un montant de 474.22 €, inscrite à l'article 6282.

Compte tenu de ces décisions, le budget général de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 047 381.47 € en section de fonctionnement et à 212 154.85 € en section d'investissement.

Après avoir voté 14 pour et 1 contre, le budget de la Commune est approuvé.

**- 2016 023 : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 :**

Affectation de résultat :

L'excédent d'investissement 2015 d'un montant de 25 113.74 € est inscrit en recettes d'investissement à l'article 001.

L'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 48 457.28 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Compte tenu de ces opérations, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre en recettes et dépenses à 70 484.52 € en section d'investissement et à 87 689.27 € en section de fonctionnement.

Le budget annexe de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

**- 2016 024 : BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE 2016 :**

Affectation de résultat :

L'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 11 461.06 € est inscrit en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Le budget annexe du photovoltaïque, s'équilibre en recettes et dépenses à 15 361.06 € en section de fonctionnement.

Le budget annexe photovoltaïque est approuvé à l'unanimité.

**- 2016 025 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR**

**2016-2017 :**

Madame Jeannine GROSLETON, donne lecture du règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2016-2017 et est approuvé à l'unanimité.

**- 2016 026 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016-2017 :**

Madame Jeannine GROSLETON, donne lecture du règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année 2016-2017 et est approuvé à l'unanimité.

**- 2016 027 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LES TAP POUR L'ANNEE 2016-2017 :**

Madame Jeannine GROSLETON, donne lecture du règlement intérieur des TAP pour l'année 2016-2017 et est approuvé à l'unanimité.

**- 2016 028 : MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE :**

Nous devons remplacer divers matériels informatique au sein de notre école, deux sociétés ont été contactées pour demander des devis il s'agit de :

- FEPP Pro Informatique
- Motiv' Solutions

Description des achats et des remplacements :

2 TBI classe élémentaire et classe maternelle, 1 ordinateur de direction, 1 batterie PC portable classe mobile maternelle, 1 classe mobile de 9 ordinateurs en primaire.

FEPP Pro Informatique : - 2 TBI achat vidéoprojecteur + pose pour un montant de 3 300,01 € HT soit 3 960,01 TTC.

- 1 ordinateur de direction + souris + sacoche + antivirus pour un montant 681,55 € HT soit 817,86 € TTC.

- 1 batterie PC portable classe mobile maternelle pour un montant de 149,17 € HT soit 179,00 € TTC.

- 1 classe mobile de 9 ordinateurs pour un montant de 4 582,50 € HT soit 5 499,00 € TTC ou à la location LOA soit un financement sur 36 mois + 1 mois en cas de rachat du matériel en fin de mois 149,00 € HT soit 178,80 € TTC.

Motiv' Solutions : - 2 TBI achat vidéoprojecteur + pose pour un montant de 2 400,00 € HT soit 2 916,00 TTC.

- 1 ordinateur de direction + souris + sacoche + antivirus pour un montant 533,18 € HT soit 639,82 € TTC.

- 1 batterie PC portable classe mobile maternelle pour un montant de 112,00 € HT soit 134,40 € TTC.

- 1 classe mobile de 9 ordinateurs pour un montant de 3 645,00 € HT soit 4 410,00 € TTC ou à la location LOA soit un financement sur 36 mois 131,12 € HT soit 157,34 € TTC.

Après avoir pris connaissance de toutes ces informations et sur les conseils de Monsieur LE PUIL du CARM le Conseil Municipal décide de surseoir la décision et de faire une commission scolaire et appel d'offres le lundi 18 avril 2016 à 20h00.

**- 2016 029 : REMPLACEMENT DE MOBILIERS SCOLAIRES :**

Après avoir entendu Madame Jeannine GROSLERON sur le motif du renouvellement de mobiliers scolaires :  
Le Conseil décide de procéder à l'achat des mobiliers suivants auprès de la société UGAP :

- 9 lots de 2 de tables réglables au prix de 134.52 € HT par lot. : soit un total de 1 210.68 € HT
  - 5 lots de 4 de casiers au prix de 28.24 € HT par lot : soit un total de 141.20 € HT
  - 5 lots de 4 de chaises au prix de 117.18 € HT par lot : soit un total de 585.90 € HT
- Soit un total de 1 937.78 € HT soit 2 325.34 € TTC.

Ces achats seront réglés sur les crédits de l'opération d'investissement n°186.

**- 2016 030 : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE AU PORTAIL ECOLE PRIMAIRE :**

Après sondage auprès de Monsieur OLMEDA Sylvain (Maître en CM2), qui est responsable de l'ouverture et fermeture du portail de l'école côté primaire, il s'avère qu'il se déplace en moyenne 12 fois par jour pour ouvrir le portail.

Pendant ce temps, les élèves sont seuls.

C'est pourquoi, nous avons demandé deux devis pour un vidéophone :

Société MOUNIER pour un montant de 1760.55 € HT soit 2 112.66 € TTC

Hervé Thermique qui n'a pas donné suite pour un problème de serrure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de surseoir la décision et de la reporter au prochain conseil du mois d'avril 2016.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**- INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame Jeannine GROSLERON informe :

- de la mise en place de deux panneaux d'interdiction de plus de 3 tonnes 5 sauf riverains : rue du Charmeteau ( autopièces 37) et rue de la Gacerie ( COGIR),
- de la réunion concernant les voisins vigilants qui aura lieu le vendredi 8 avril 2016 à 19h00 à la salle socio-culturelle,
- de la lettre faite à l'éducation nationale concernant la fermeture de classe,
- de l'avancement de la brocante du vide grenier du 1er Mai (pot offert par la Mairie aux randonneurs...)

**- QUESTIONS DIVERSES DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

Les RPE nous sollicitent et demandent des réponses sur les thèmes suivants:

- Décisions en l'absence du Maire
- TAP
- Garderie
- Cantine
- Personnel communal
- Budget école

Madame Jeannine GROSLERON a répondu aux questions posées (décisions prises par la première Adjointe en l'absence de Monsieur le Maire, fonctionnement, organisation, coût et projets sur les TAP) par les RPE sur les sujets évoqués ci-dessus.

**- CEREMONIE DU 8 MAI :**

Le programme des cérémonies de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 est fixé comme suit :

10h15 : Rassemblement sur la place, hommage aux morts pour la France devant le monument aux morts.

10h30 : vin d'honneur offert à tous les participants.

La mise en place des tables se fera dès 9h30 à la salle socio-culturelle.

- REUNION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES :

Nous devons prévoir une réunion pour fixer le montant des subventions attribuées aux différentes associations. La date de la commission Sport-loisirs et Vie Associative est prévue le jeudi 21 avril 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 26 avril 2016 à 20h00.**